



Commune de  
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 2 novembre 2022

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

**Annexe au préavis no 13/22 relative au budget de l'année 2023**

**I. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement**

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**101 Conseil général**

**101.300.00 Salaires aux commissions (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	9'000.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2023	CHF	11'000.-

2023 est une année d'élections fédérales. Deux week-ends en octobre et novembre sont prévus.

**101.309.00 Autres Charges (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	1'200.-
Au budget 2023	CHF	1'200.-

Cette augmentation est prévue afin d'organiser une soirée récréative à l'intention des Conseillères et Conseillers généraux.

**102 Municipalité**

**102.300.00 Salaires et vacations des Municipaux (compte charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	63'000.-
Augmentation	CHF	7'000.-
Au budget 2023	CHF	70'000.-

Les heures toujours plus importantes et la complexité des dossiers à traiter expliquent l'augmentation de ce poste.

## **110 Administration**

### **110.301.00 Salaire du personnel (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	175'000.-
Augmentation	CHF	28'000.-
Au budget 2023	CHF	203'000.-

Cette augmentation est liée au fait que les salaires des collaborateurs communaux (sauf ceux de la déchetterie) figurent dans ce compte. Dès lors, les comptes 352.301.00 (Salaires Intendant - Grande salle) 353.301.00 (Salaires conciergerie - Collège) 354.301.00 (Salaires conciergerie -Eglise) n'ont pas été chargés. Cette façon de faire permet de calculer et vérifier plus facilement les charges sociales. De plus, cette augmentation est due également à une revalorisation salariale.

Les comptes 110.303.00 charges sociales CHF 27'000.-, 110.304.00 caisse de pension CHF 19'000.- et 110.305.00 Assurances accidents et maladie CHF 6'900.- ont été calculés en fonction des montants des salaires et des taux en vigueur. L'AVS et l'assurance accident sont aussi retenus sur les salaires des municipaux. Pour les collaborateurs occupés à plus de 8h/se, l'assurance accident non professionnel est prise en charge par la Commune.

### **110.309.00 Autres charges (comptes de charges)**

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Augmentation	CHF	2'500.-
Au budget 2023	CHF	12'500.-

Il s'agit d'un compte fourre-tout. Son augmentation est due à la comparaison avec son résultat dans la comptabilité 2021.

### **110.311.00 Achat mobilier et matériel de bureau (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	3'000.-
Au budget 2023	CHF	8'000.-

Ce montant de CHF 8'000.- comprend l'achat de chaises pour la salle de Municipalité.

### **110.318.02 Assurances (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	4'500.-
Augmentation	CHF	4'300.-
Au budget 2023	CHF	8'800.-

La Municipalité étudie la possibilité de souscrire à une assurance de protection juridique. Le montant prévu est d'environ CHF 4'000.-.

### **110.365.00 Aides et dons (compte de charges)**

Au budget 2022 adopté	CHF	3'900.-
Augmentation	CHF	500.-
Au budget 2023	CHF	4'400.-

En surplus des aides habituelles, la Commune va soutenir la publication d'un livre présentant l'histoire de Valeyres.

### 110.365.01 Aides et dons aux sociétés locales (compte de charges)

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	6'500.-
Au budget 2023	CHF	6'500.-

La Municipalité souhaite que les aides et dons aux sociétés locales apparaissent clairement dans la comptabilité. De plus, cette pratique permettra de chiffrer l'utilisation de la Grande Salle par les sociétés.

### 110.431.00 Recettes diverses (permis de construction + autorisation) (compte de produit)

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Diminution	CHF	3'000.-
Au budget 2023	CHF	7'000.-

Il semblerait que ce montant ait été surévalué en 2022.

## 180 Transports publics

### 180.352.00 Etat de Vaud, participation aux lignes régionales (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	48'764.00
Augmentation	CHF	3'509.00
Au budget 2023	CHF	52'273.00

Cette augmentation correspond à la projection provisoire de notre participation aux lignes régionales Orbe et région. La contribution au fond d'infrastructure ferroviaire (FIF) explique essentiellement la hausse. De plus, les transports publics pâtissent encore d'une baisse de recettes, faisant suite aux conséquences structurelles de la pandémie sur les habitudes de fréquentation et consommation des usagers des transports publics. En outre, il n'est pas tenu compte des conséquences d'une éventuelle hausse durable de l'inflation notamment de l'énergie (électrique et fossile). **Depuis 2019, l'augmentation estimée pour notre Commune est de 32,75%** (selon comptes 2019, CHF 39'377.25, selon budget 2023 CHF 52'273.00 = + CHF 12'895.75).

### 180.352.07 Convention intercommunale Vente carte journ. CFF (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	1'700.-
Au budget 2023	CHF	1'700.-

Ce poste n'a pas été prévu dans le budget 2022. Il correspond à la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019 de la « Convention Intercommunale pour la vente de cartes journalières CFF ». Notre Commune participe au financement de la perte.

## 2. FINANCES

### 210 Impôts

Au budget 2022 adopté	CHF	1'553'300.-
Diminution	CHF	37'500.-
Au budget 2023	CHF	1'515.800.-

La somme de CHF 1'170'000.- d'impôt sur le revenu + prestations en capital PP (Personne Physique) a été calculée selon l'arrêté des encaissements d'impôts au 30.08.2022 et en suivant les recommandations de l'ACI (Administration cantonale des impôts). De plus, cette augmentation tient compte de l'acceptation du préavis 11/22 « Arrêté d'imposition 2023 » du 29 juin 2022 ; Taux d'imposition à 71%.

Il est à noter que pour le financement d'une part des dépenses sociales, les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte. Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année. Dans le système péréquatif, ces prélèvements se font sur les postes 210.404.00 droits de mutation et 210.441.00 impôts sur les gains immobiliers et sur l'impôt sur les successions et donations. Ces derniers représentent 50% des montants des comptes indiqués. De plus, il est de 30% sur le poste 210.441.01 impôts sur les frontaliers (Art 3. de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) Impôts conjoncturels).

#### 210.451.00 Compensation RFFA (Régime fiscal et financement de l'AVS) (compte de produit)

Au budget 2022 adopté	CHF	3'000.-
Diminution	CHF	2'000.-
Au budget 2023	CHF	1'000.-

Ce montant correspond à la compensation financière accordée par l'état pour atténuer les effets de la RFFA. Cette diminution est liée au fait que le montant reçu en 2022 est bien en dessous des projections budgétaires 2022.

### 220 Finances

#### 220.318.00 Frais bancaires et honoraires (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	800.-
Augmentation	CHF	900.-
Au budget 2023	CHF	1'700.-

Le safe de la banque doit être forcé et les clés remplacées.

#### Péréquation directe horizontale

Sur la base des acomptes 2023 prévus et en fonction de notre taux d'imposition à 71%, nous avons estimés les montants de la péréquation de la manière suivante : L'alimentation du fonds de péréquation s'élève à CHF 420'000.- et le retour de ce même fonds est de CHF 200'000.-, soit un solde négatif de CHF 220'000.-. Les retours prévus d'après les projections budgétaires sont de CHF 50'000.- pour les transports et CHF 40'000.- pour les forêts. L'historique nous montre que ces montants sont indicatifs et loin d'être précis.

### **3. DOMAINES ET BATIMENTS**

#### **320 Forêts**

Afin d'améliorer la transparence et la compréhension des comptes 320, les libellés ont été revus et modifiés.

##### **320.314.01 Soins culturaux, convention (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	7'000.-
Au budget 2023	CHF	12'000.-

Ce poste comprend la convention des soins culturaux CHF 5'000.-, des frais d'élagage pour CHF 3'000.- des frais de sécurisation à la suite d'incidents (arbres tombés sur la route, élimination d'arbres morts) pour CHF 4'000.-.

##### **320.314.02 Exploitation, façonnage, débardage, chantier (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2023	CHF	12'000.-

Ce compte comprend le poste « chantier » de CHF 12'000.-. Les chantiers seront définis par la Municipalité en fonction des possibilités financières.

##### **320.314.04 Projet lisières, bois de chêne, entretien des berges du Mujon (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	8'000.-
Augmentation	CHF	29'000.-
Au budget 2023	CHF	37'000.-

Le projet d'entretien des lisières favorisant la biodiversité a débuté en 2021 et se poursuit en 2023 pour CHF 8'000.-. L'entretien des berges du Mujon est prévu pour un montant de CHF 29'000.-. Pour ce projet, nous toucherons une subvention de CHF 17'200.- et la participation des propriétaires s'élèvera à environ CHF 4'750.-

##### **320.436.00 Remboursements de tiers (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	1'000.-
Augmentation	CHF	5'000.-
Au budget 2023	CHF	6'000.-

Ce compte comprend les produits de l'exploitation forestière et le remboursement du carburant. De plus, le 26 octobre 2016, le Conseil général a accepté le préavis 01/16 « Demande de crédit complémentaire au budget 2016 pour le financement solidaire d'un hangar à plaquettes et octroi d'un cautionnement ». Un montant de CHF 17'400.- avait été investi dans cette construction par notre Commune. Aucun remboursement n'était prévu. La bonne surprise est que ce montant nous sera remboursé intégralement dans un délai de 5 à 10 ans (en fonction des résultats de l'exploitation forestière).

## 35 Bâtiments

### 352 Grande Salle

#### 352.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Augmentation	CHF	5'000.-
Au budget 2023	CHF	15'000.-

Cette augmentation s'explique par l'envol des coûts de l'énergie (chauffage mazout + électricité).

#### 352.314.01 Entretien du bâtiment + installations fixes (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	45'000.-
Diminution	CHF	13'000.-
Au budget 2023	CHF	32'000.-

Il est prévu d'effectuer les travaux d'entretien suivant : repeindre les fenêtres et le mur d'entrée CHF 8'000.-. De plus, des cylindres électroniques seront posés pour un montant de CHF 24'000.-.

#### 352.427.00 Locations grande salle (compte de produit)

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Augmentation	CHF	6'500.-
Au budget 2023	CHF	16'500.-

Cette augmentation est due à l'intégration comptable de l'utilisation de la Grande Salle par les sociétés locales. Jusqu'à maintenant, ces occupations n'ont jamais été chiffrées.

#### 352.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)

Pour financer les travaux prévus, un prélèvement de CHF 32'000.- s'effectuera sur le fonds de réserve.

### 353 Collège

#### 353.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	13'000.-
Augmentation	CHF	2'900.-
Au budget 2023	CHF	15'900.-

Cette augmentation s'explique par l'envol des coûts de l'énergie (chauffage gaz + électricité).

#### 353.311.01 Achat de matériel (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	500.-
Augmentation	CHF	3'000.-
Au budget 2023	CHF	3'500.-

Cette augmentation est la conséquence de l'achat d'un défibrillateur.

### **353.314.00 Entretien du bâtiment (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	26'000.-
Diminution	CHF	8'700.-
Au budget 2023	CHF	17'300.-

Ce poste comprend les rénovations prévues à savoir : achat de 3 moustiquaires pour CHF 1'500.- ; entretien du cadran de l'horloge et nettoyage de la façade CHF 5'200.- ; réaménagement de l'entrée de la tour et changement de l'éclairage CHF 5'000.- ; mise en valeur du mécanisme de l'ancienne horloge CHF 5'000.-. Le reste du montant est composé du contrat d'entretien de la cloche CHF 600.-.

### **353.314.02 Entretien des classes (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	12'000.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2023	CHF	15'000.-

Des cylindres électroniques seront posés pour un montant de CHF 13'000.-. De plus, la cour d'école sera marquée de jeux pour les écoliers et les enfants fréquentant l'UAPE.

### **353.314.03 Entretien des bureaux (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	500.-
Augmentation	CHF	7'500.-
Au budget 2023	CHF	8'000.-

Des cylindres électroniques seront posés pour un montant de CHF 8'000.-.

### **353.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs"(compte de produit)**

Afin de financer les travaux, un prélèvement pour un montant de CHF 38'500.- s'effectuera sur le fonds de réserve.

#### **353.480.01 Prélèv.s/fds de réserve "changement de cylindre divers bâtiments"**

Le montant de CHF 700.- sur ce fonds de réserve sera prélevé, afin de solder le compte 2820.02.

## **354 Eglise**

### **354.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	2'000.-
Augmentation	CHF	1'300.-
Au budget 2023	CHF	3'300.-

Cette augmentation s'explique par l'envol des coûts de l'énergie (chauffage électrique + électricité).

### 357 Hangar

#### 357.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	2'000.-
Augmentation	CHF	1'000.-
Au budget 2023	CHF	3'000.-

Cette augmentation s'explique par l'envol des coûts de l'énergie.

### 358 La Vieille Auberge

#### 358.312.00 Chauffage (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	5'000.-
Au budget 2023	CHF	5'000.-

La création de l'UAPE oblige la Municipalité à gérer le chauffage du bâtiment, de répartir et facturer les frais aux utilisateurs (UAPE et Restaurant). Les charges seront refacturées par le biais du compte de produits 358.427.01 Charges chauffage refacturées.

#### 358.314.02 Entretien du bâtiment (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	66'000.-
Diminution	CHF	46'000.-
Au budget 2023	CHF	20'000.-

Ce montant est prévu pour quelques rafraîchissements dans la perspective du changement de tenanciers.

#### 358.480.03 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)

Pour financer le rafraîchissement du restaurant, un prélèvement de CHF 20'000.- s'effectuera sur le fonds de réserve.

## 4. TRAVAUX

### 430 Routes

#### 430.311.01 Véhicules (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	15'000.-
Diminution	CHF	7'000.-
Au budget 2023	CHF	8'000.-

Ce compte comprend l'achat d'une moto faucheuse d'occasion. L'entretien de la machine actuelle devient sans fin.



#### **430.312.00 Eclairage public, Romande Energie (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	7'200.-
Augmentation	CHF	2'500.-
Au budget 2023	CHF	9'700.-

Cette augmentation s'explique par l'envol des coûts de l'électricité. La décision municipale du 18 octobre 2022 d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 devrait atténuer cette augmentation.

#### **430.314.02 Entretien et réparation des routes (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	40'000.-
Augmentation	CHF	7'900.-
Au budget 2023	CHF	47'900.-

Cette dépense est prévue pour le surfacage du Ch. de Champ-Thélin CHF 40'000.-, la réparation de fissures CHF 3'000.-. Ce poste comprend également la convention Rte des Combes CHF 1'300.- et la convention Rte des Grands Crêts CHF 3'600.-.

#### **430.314.06 Entretien éclairage public (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	3'000.-
Augmentation	CHF	4'000.-
Au budget 2023	CHF	7'000.-

La pose de deux candélabres est prévue à la Rue de la Marmalaz.

#### **430.315.05 Véhicules, entretien et frais divers (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	3'000.-
Au budget 2023	CHF	8'000.-

Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation du prix du mazout.

#### **430.480.01 Prélèvements/fonds de réserve "Amortissement route" du Manoir (compte de produit)**

Afin d'améliorer la compréhension des fonds de réserve, il a été décidé de séparer les comptes prélèvements/fonds de réserve. Cette façon offre de la transparence. CHF 7'000.- sont prélevés annuellement sur le compte 2820.12 Fonds de réserve « amortissements routes » pour l'amortissement des travaux sur la Route du Manoir.

#### **430.480.09 Prélèvements/fonds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)**

Pour financer le surfacage du Ch. de Champ-Thélin (compte 430.314.02) et la pose de deux candélabres (compte 430.314.06), un prélèvement de CHF 47'000.- sera effectué sur le compte 2820.17 Fonds de réserve « travaux futurs ».

#### **440 Parcs, promenades, cimetière**

##### **440.311.00 Achat matériel, divers équipements (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	6'500.-
Augmentation	CHF	4'500.-
Au budget 2023	CHF	11'000.-

Ce poste comprend l'achat d'écrêteaux pour un montant de CHF 3'000.-, l'essence pour les différentes machines d'entretien (faucheuse, tondeuse, broyeuse, souffleuse) pour CHF 1'500.-, l'achat des sachets BRAVO pour CHF 500.-, divers achats et pots de fleurs pour CHF 2'000.- et l'achat des fleurs pour CHF 2'000.-. De plus, un montant de CHF 2'000.- est prévu pour la taille du Tilleul et du Catalpa situés en face de la Vieille Auberge.

#### **451 Ordures ménagères**

A la suite de l'acceptation du préavis 12/22 Investissement – Réaménagement, construction d'infrastructures pour notre déchetterie, le 12 octobre 2022, ces comptes ont été travaillés afin de présenter l'équilibre de ce domaine autofinancé. Les coûts ont été estimés sur la base des comptes 2021 et l'expérience 2022. Seules les dépenses incompressibles dans le fonctionnement de la déchetterie ont été budgétés.

Afin d'équilibrer le poste 451 Ordures ménagères, un compte de charge 451.380.02 Att. fds réserve "ordures ménagères" : CHF 3'790.- a été créé.

De plus, le compte de produit 451.434.03 Déchets communaux (facture interne à la Commune) CHF 2'500.- a été créé, afin de comptabiliser le montant de l'élimination des déchets qui incombe aux Communes. Ce montant est pris en charge par les impôts sous le compte charge 440.314.01 Elimination des déchets communaux (facturation interne) : CHF 2'500.-.

##### **451.434.01 Taxes forfaitaires (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	35'000.-
Augmentation	CHF	5'390.-
Au budget 2023	CHF	40'390.-

Cette augmentation est liée à l'augmentation de la taxe forfaitaire à CHF 70.- par habitant. (2021, CHF 60.- ; 2022, CHF 65.-).

##### **451.434.02 Taxes pondérales (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	28'000.-
Augmentation	CHF	15'400.-
Au budget 2023	CHF	43'400.-

Cette augmentation est liée à l'augmentation de la taxe pondérale à CHF 0.70 par kilo. (2021, CHF 0.60 ; 2022 CHF 0.65 par kilo). 62'000 kilos ont passé par la compacteuse en 2021.

## **460 Réseau d'égouts et d'épuration**

### **460.314.00 Entretien des raccordements & entretien du réseau**

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	30'000.-
Au budget 2023	CHF	30'000.-

Il est prévu de refaire des conduites d'eaux claires (EC) endommagées, obstruées sur le territoire communal (100 m à CHF 250.-/m). Ce poste comprend également deux regards à CHF 2'500.-.

### **460.314.01 Curage des collecteurs EU et EC (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	15'000.-
Au budget 2023	CHF	20'000.-

L'entretien régulier des collecteurs est renforcé. Un jour de curage coûte CHF 4'000.-. 4 jours sont nécessaires afin d'entretenir correctement notre réseau. De plus, ce poste comprend également un contrat d'entretien pour la pompe du Ch. de Marex. (EU = Eaux Usées ; EC = Eaux Claires)

### **460.352.00 Part à l'association – AIVM (Association intercommunale du Vallon du Mujon) (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	95'500.-
Augmentation	CHF	10'925.-
Au budget 2023	CHF	106'425.-

Cette augmentation est due à la hausse de la taxe à **CHF 165.-** par habitant. Ce montant comprend la taxe pour le traitement des micropolluants (2021, CHF 145.-/ par habitant ; 2022, CHF 155.-/ par habitant). 645 équivalents habitants estimés.

### **460.434.02 Taxes annuelles (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	95'500.-
Augmentation	CHF	77'275.-
Au budget 2023	CHF	172'775.-

La taxe annuelle d'épuration par habitant s'élèvera à **CHF 175.-** TVA comprise.

Afin d'améliorer la couverture du Réseau d'égout et d'épuration, l'annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, approuvé par le Conseil général le 17 novembre 2020, sera appliquée. Dès lors, les taxes annuelles fixes d'entretien des collecteurs EU (Eaux Usées) et EC (Eaux Claires) seront facturées. Une rentrée supplémentaire de CHF 60'000.- est estimée. Malgré cela, un déficit de CHF 9'350.- est attendu dans ce domaine qui devrait être autofinancé.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 510 et 520 Enseignement primaire et secondaire (comptes de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	305'801.-
Diminution	CHF	3'027.-
Au budget 2023	CHF	302'774.-

Les charges scolaires 2023 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges devraient s'élever à CHF 146'703.- pour le primaire et CHF 89'062.- pour le niveau secondaire. La participation aux frais de transport est de CHF 67'009.- pour les deux cycles. A noter que les frais de transports ont pu être stabilisés pour 2023. En effet, l'ASIOR a opté pour le transport sur les lignes publiques, lorsque cela était possible. Cette mesure permet d'économiser plusieurs milliers de francs à l'association.

Les coûts relatifs à la construction du Collège de Montcherand ne sont pas encore intégrés dans notre participation. Ils interviendront, au plus tôt, dans le budget 2024. Les charges supplémentaires estimées devraient s'élever à un point et demi d'impôt.

## 6. POLICE

### 650 Défense contre l'incendie

#### 650.314.00 Entretien réseau et matériel (Sicli) + BH

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2023	CHF	2'000.-

Pour le budget 2022, un montant de CHF 3'000.- a été porté par erreur sur le compte 650.311.00 Achat équipement et matériel pour le corps au lieu du compte 650.314.00.

#### 650.352.00 Part au Centre de renfort (compte de charge)

Au budget 2022 adopté	CHF	20'280.-
Diminution	CHF	1'690.-
Au budget 2023	CHF	18'590.-

Notre participation au Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) passe de CHF 30.20 en moyenne /par habitant (2022) à **CHF 26.99 en moyenne** /par habitant (2023). Cette baisse est la conséquence de l'augmentation du nombre d'habitants à Orbe. Selon les statuts et pour mémoire, le solde des charges est réparti selon le principe suivant : pour le 50% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le second 50%, au prorata de valeur du point d'impôt de chaque Commune membre de l'association.

## **660 Protection civile**

### **660.351.00 Parts au canton (ORPC) (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	11'500.-
Augmentation	CHF	100.-
Au budget 2023	CHF	11'600.-

Notre participation ORPC (Organisation régionale de Protection civile) évolue de CHF 18.32 /par habitant (2022) à CHF 18.66/par habitant (2023).

## **7. SECURITE SOCIALE**

### **710 Service social**

#### **710.351.01 ARAS, Association Régionale d'action sociale (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	9'800.-
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>6'230.-</b>
Au budget 2023	CHF	3'570.-

Cette diminution correspond à la projection transmise par l'ARAS.

#### **710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	117'000.-
Augmentation	CHF	12'000.-
Au budget 2023	CHF	129'000.-

Cette augmentation est due à la sortie du Réseau AJOVAL des Communes de Bavois et de Chavornay et de la revalorisation des salaires.

#### **710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	60'000.-
Augmentation	CHF	25'500.-
Au budget 2023	CHF	85'500.-

Le montant estimé pour 2022 n'était pas correct (CHF -24'500.-). Cette augmentation correspond à la garantie de déficit de la Commune. Par contre, nous ne connaissons pas encore quelle sera l'influence de l'UAPE de Montcherand sur ce poste.

#### **710.480.00 Prélèvement sur fonds de réserve UAPE (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	30'400.-
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>30'400.-</b>
Au budget 2023	CHF	0.-

Les montants de CHF 30'400.- n'auraient pas dû être portés au budget 2022 de la Commune. En effet, les comptes des UAPE sont tenus par l'AJOVAL. Le subside est versé à l'AJOVAL qui l'impute sur la comptabilité de l'UAPE Les Renardeaux.

## **720.351.00 Etat de Vaud - Facture sociale**

Au budget 2022 adopté	CHF	340'000.-
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>35'000.-</b>
Au budget 2023	CHF	305'000.-

Cette diminution correspond à la projection fournie par le Canton.

## **8. SERVICES INDUSTRIELS**

### **810 Service des eaux**

#### **810.314.00 Entretien des raccordements & extension du réseau d'eau (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.-
Augmentation	CHF	3'500.-
Au budget 2023	CHF	13'500.-

L'entretien régulier des collecteurs est renforcé.

#### **810.380.00 Attrib. aux fds de réserve « service des eaux » (compte de charge)**

Au budget 2022 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	2'600.-
Au budget 2023	CHF	2'600.-

Cette augmentation est liée à l'attribution de CHF 2'600.-, afin d'équilibrer les comptes 810 Service des eaux. (Loi sur la distribution de l'eau, LDE, art. 14 ch. 4 et 5). Le budget 2022 prévoit un prélèvement sur le fonds de réserve de CHF 16'300.-.

#### **810.435.00 Vente d'eau » (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	65'000.-
Augmentation	CHF	17'000.-
Au budget 2023	CHF	82'000.-

Le prix au m3 s'élèvera à CHF 2.-, afin de garantir la couverture du domaine autofinancé de l'eau. Le fonds de réserve « service des eaux » 2820.04 est prévu pour le changement d'anciennes conduites.

### **830 Service du gaz**

#### **830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)**

Au budget 2022 adopté	CHF	36'000.-
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>21'000.-</b>
Au budget 2023	CHF	15'000.-

La rétrocession de Vo Energies Chaleur SA a été surévaluée en 2022. Le montant reçu en 2022 est de CHF 16'521.25. Dès lors, nous avons adapté le montant de ce produit. Nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient multiplié par le volume de gaz vendu.

### III. Commentaires sur les sections du compte d'investissements

Un déficit budgétaire de **CHF 34'611.-** est présenté.

Les domaines autofinancés du Service des eaux et des ordures ménagères présentent un budget équilibré. Par contre, le Réseau d'égouts et d'épuration est déficitaire pour un montant de CHF 9'350.00.

La charge supplémentaire pour notre Commune liée à l'augmentation du prix de l'énergie s'élève à **CHF 13'700.-** (éclairage public, électricité, chauffage et essence).

Un montant de **CHF 145'200.-** sur les fonds de réserve a été prélevé. Il est entièrement couvert par la trésorerie courante. **CHF 2'600.-** ont été attribués sur le fonds de réserve « service des eaux » et **CHF 3'790.-** sur le compte fonds de réserve "ordures ménagères".

*Municipale responsable : Anne Baumann*

